

Réf. : DEC2026 -49 .

Objet FONGIBILITE DE. CREDIT – DECISION BUDGETAIRE PORTANT VIREMENT DE CREDIT DE CHAPITRE A CHAPITRE BUDGET ANNEXE PARKINGS

Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-6 ;

Vu la délibération n° 2022-69 du conseil municipal en date du 28/09/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° DCM2026-26 en date du 30 avril 2026 approuvant le budget annexe des parkings 2026, et autorisant le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % en fonctionnement et investissement ;

Considérant, qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, afin d'effectuer des écritures de régularisation relatifs à une avance en section d'investissement ;

DECIDE

Article 1er

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer des transferts de crédits suivants :

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 041 – Opération patrimoniales			Chapitre 041 – Opération patrimoniales		
D - 2313 OP 18		16 000.00 €	R – 238 OP 18		16 000.00 €
Chapitre 23 - constructions			Chapitre 13 – Subvention investissement		
D - 2313 OP 18	-16 000.00 €		R - 1313	-16 000.00 €	
Total Investissement	-16 000.00 €	+16 000.00 €	Total Investissement	-16 000.00 €	+16 000.00 €
Total général	0.00 €		Total général	0.00 €	

Article 2

- Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal

Article 3

Que les crédits nécessaires sont ouverts et disponibles dans le budget annexe du parking

Article 4

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

Fait à AIGUES-MORTES, le 8 juillet 2026

Le Maire,

Cédric BONATO

